



Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau des Milieux Naturels et
de la Biodiversité

Affaire suivie par : Magali BERTRAND
Tél : 05.58.51.31.80
Mèl : ddtm-sn@landes.gouv.fr

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Site FR7200771 Coteaux du Tursan (zone spéciale de conservation)

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage local du lundi 3 juillet 2017 à la mairie de Miramont-Sensacq

Le comité de pilotage local du site Natura 2000 FR7200771 Coteaux du Tursan (zone spéciale de conservation) s'est réuni le lundi 3 juillet 2017, à 9 heures 30, à la mairie de Miramont-Sensacq, sous la présidence de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes.

L'ordre du jour était le suivant :

- actualité du réseau Natura 2000 ;
- bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017 ;
- questions diverses.

Etaient présents :

- M. Pascal BEAUMONT, maire de Miramont-Sensacq ;
- M. Alain DULUCQ, maire de Payros-Cazautets ;
- M. Pascal PROERES, adjoint au maire de Puyol-Cazalet ;
- M. Roland DUFOURCQ, maire de Urgons ;
- M. Francis LAFITTE, maire de Clèdes ;

Copie à :

- M. Laurent CORNILLE, garde nature du Conseil Départemental des Landes, Direction de l'Environnement ;
- Mme Hélène LABORDE, garde nature du Conseil Départemental des Landes, Direction de l'Environnement ;
- M. Paul LAUSSUCQ, Chambre d'Agriculture des Landes ;
- Mme Marine HEDIARD, Landes Nature ;
- Mme Suzy LEMOINE, Landes Nature ;
- Mme Magali BERTRAND, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes, adjointe à la chef du service Nature et Forêt ;
- M. Gilbert TAROZZI, DDTM des Landes, service Nature et Forêt, responsable du bureau Milieux Naturels et Biodiversité.

Etaient excusés :

- Mme Chrys BARTHE, Service Départemental des Landes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- M. Guillaume RIELLAND, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.

M. BEAUMONT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue dans la commune de Miramont-Sensacq ainsi qu'une bonne réunion de travail.

La DDTM des Landes rappelle le contexte de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la période d'animation du site Natura 2000 d'avril 2016 à mars 2019 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat suite au retrait du Conseil Départemental en juin 2014, avec Landes Nature désignée comme animateur à l'issue d'une procédure de marché public de service.

Il s'agit aujourd'hui d'un premier bilan de l'animation.

1. - Actualité du réseau Natura 2000

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur le site internet barthesmidouzemarenin.n2000.fr, M. TAROZZI présente la situation du réseau Natura 2000 aux niveaux régional et départemental.

De par le nombre de sites, 273 au titre des directives Habitats et Oiseaux, la région Nouvelle-Aquitaine est la première en France pour sa contribution au réseau Natura 2000. En ce qui concerne le portage de la démarche par les collectivités, les trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charente sont encore relativement peu avancées comparativement à d'autres régions.

Sur le plan départemental, tous les documents d'objectifs sont désormais opérationnels et font l'objet d'une animation de leur mise en œuvre.

Quelques sites demeurent sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, du fait de leur statut particulier comme les deux sites du Camp de Captieux, ou de leur configuration géographique et de leur situation sur le territoire de plusieurs structures intercommunales. A ce titre, il est rappelé le rôle de premier plan dévolu aux collectivités dans la gestion des sites Natura 2000 par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. De nombreuses collectivités se sont engagées en tant que structures porteuses en partenariat avec les animateurs locaux.

Au titre de l'actualité générale, il convient de signaler :

- le dernier bilan de l'Observatoire de la biodiversité réalisé en mai 2017 : ce bilan illustre l'érosion observée depuis plusieurs années, liée notamment à la destruction, la dégradation ou la banalisation des milieux naturels. Les indicateurs sont accessibles à l'adresse suivante : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/tous>
- l'évaluation de la démarche Natura 2000 réalisée en 2015 par la Commission européenne : cette évaluation fait ressortir la pertinence du modèle français, le rôle central de l'État et du réseau d'animateurs qui doit être maintenu et sur lequel repose la réussite du système.
- la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au comité des régions en avril 2017 concernant le plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie. Ce plan se décline en 15 actions réparties en quatre grands axes, notamment le renforcement des investissements dans le réseau Natura 2000 et l'amélioration des synergies avec les instruments financiers de l'Union européenne, l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, la mobilisation des citoyens, des parties prenantes et des communautés.

Il est validé par l'assemblée que désormais les convocations et la transmission des compte-rendus seront envoyées uniquement par voie électronique. Les personnes ne disposant pas de l'accès à internet en feront part à la DDTM.

2. - Bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur le site internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr, Mmes HEDIARD et LEMOINE présentent le bilan de l'animation 2016 et les perspectives 2017 :

- Rappel sur le site Natura 2000 des Coteaux du Tursan :

- site éclaté en 64 unités d'une superficie globale de 1 000 ha, répartie sur le territoire de 12 communes ;

- mosaïque d'habitats naturels, témoin de l'activité pastorale (prairies, pelouses, ourlets, manteaux, boisements de chêne, mares) ;

- diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

- Communication :

- exposition mobile mise à disposition gratuitement, notamment auprès des communes ;

- édition du premier numéro de la lettre d'information L'Echo des coteaux sur le thème des mares du Tursan, un patrimoine naturel et culturel (en ligne sur le site internet et disponible dans les mairies) ;

- édition d'un poster pour chaque commune afin de sensibiliser les habitants aux enjeux Natura 2000 ;

- création sur le site internet de la page du site du Tursan avec une carte interactive.

- Gestion des habitats et des espèces :

- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : rédaction d'un projet agro-environnemental et climatique en 2016 et 2017 (entretien de milieux ouverts, réouverture de parcelles embroussaillées, reconversion de parcelles de grande culture en prairie, restauration de mares), pour un montant respectivement de 63 000 € et 114 000 €. 2 contrats déposés et acceptés en 2016 pour un coût total de 26 000 €.

- 4 contrats Natura 2000 sur les communes de Castelnau-Tursan et Miramont-Sensacq (restauration et entretien de coteaux, entretien et restauration de mares). 2 autres contrats déposés en juillet 2017 pour un montant de 80 000 €, dont un sur la commune de Clèdes et l'autre sur les communes de Pimbo et Miramont-Sensacq concernant trois sites distincts classés en espaces naturels sensibles.

- Animation de la charte Natura 2000 : pas d'animation en direction des communes en l'absence de parcelles communales dans le périmètre Natura 2000, mais obligation de signature pour les agriculteurs bénéficiaires de l'aide AREA (agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) sur leurs îlots inclus dans le périmètre.

- Amélioration des connaissances : inventaire en cours de la végétation des mares en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx Adour.

- Perspectives d'animation pour 2017 :

- Animation des MAEC, des contrats et de la charte.

- Amélioration des connaissances.
- Suivi de projets sur le territoire.

Les différents points du bilan font l'objet de commentaires et d'échanges.

La communication répond à la demande des élus d'un renforcement. Un deuxième numéro de la lettre d'information est prévu en 2017 sur les aspects fondamentaux du Tursan, à savoir les pelouses et l'élevage.

En réponse à la question sur la mise en œuvre de MAEC sur le périmètre autour du site Natura 2000, il est précisé que ces mesures s'appliquent aux îlots relevant de la politique agricole commune (PAC) dans le site. Des incertitudes demeurent sur le renouvellement des MAEC en 2018.

S'agissant des contrats Natura 2000, ils font l'objet d'un diagnostic préalable et d'une instruction selon une grille de hiérarchisation pour des budgets contraints. Les retards de paiement sont liés aux conséquences du transfert de l'autorité de gestion, de l'État aux régions.

Le contrat proposé sur les communes de Pimbo et Miramont-Sensacq concerne deux propriétés du Département des Landes : site du Moulin et de Largounès sur la commune de Pimbo et site de Maumesson sur la commune de Miramont-Sensacq.

L'inventaire en cours de la végétation des mares avec le CPIE Seignanx Adour associe également le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

En ce qui concerne le suivi des projets du territoire, il s'inscrit dans le cadre de l'appui technique à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Celle-ci consiste en la mise à disposition gratuite de l'ensemble des données nécessaires, ce qui permet de réduire les coûts liés aux études à la charge des porteurs de projet.

M. LAUSSUCQ évoque le cas des premiers boisements objet d'une aide Sylvadour au titre des travaux sylvicoles pour la remise en production.

Une discussion s'engage sur le tourisme d'intérieur à développer. Des sorties de découverte sont prévues dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation.

3. - Questions diverses

Au titre de l'actualité du réseau Natura 2000, il est rappelé que le site des Coteaux du Tursan a fait l'objet d'une désignation en zone spéciale de conservation (ZSC) par arrêté

ministériel du 4 janvier 2017 selon le périmètre modifié issu du documents d'objectifs validé et la nouvelle dénomination adoptée par le comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les échanges se poursuivent dans le cadre d'une visite du site départemental de la forêt de Maumusson sous la conduite de Mme LABORDE et M. CORNILLE.

L'adjointe à la chef du service Nature et Forêt
de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
des Landes,



Magali BERTRAND